

Charte de déontologie / Concours régional en vue du concours national Miss France

La candidate (locale, départementale, régionale), qui a fait part de sa volonté de concourir à l'élection de sa région avec l'espoir d'être élue Miss Régionale, déclare porter une attention toute particulière à l'honorabilité de sa région et au respect de l'image et des valeurs positives Miss France. Elle déclare être parfaitement en adéquation avec les valeurs et principes suivants :

- Aimer la région qu'elle représente, considérer en être une parfaite ambassadrice ;
- Se comporter avec grâce, distinction et élégance et avoir une présentation soignée (tenue vestimentaire, hygiène corporelle, ongles et cheveux).
- le public et/ou le jury effectuant ses choix d'élection au regard de l'apparence initiale montrée par la candidate, conserver la même apparence physique que le jour de son élection (coupe et couleur de cheveux, silhouette etc)
- Ne pas avoir un comportement contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public ou à l'esprit du concours basé sur des valeurs d'élégance.
- Ne pas fumer lors de représentations publiques et, si consommation d'alcool, le faire avec la plus grande modération ; ne pas consommer de substances illicites.
- Ne pas avoir participé et/ou ne pas participer à des séances photos, défilés, captations audiovisuelles et/ou tout type d'évènements susceptibles de permettre une exploitation auprès du public d'images dans lesquelles la candidate apparaît totalement ou partiellement dénudée et/ou d'images, la représentant, à caractère érotique et/ou pornographique et/ou d'images où elle apparaît, même non dénudée, dans un contexte à caractère érotique et pornographique.
- Ne pas utiliser son titre (écharpe, couronne) à des fins de propagande ou militantisme politique, idéologique ou religieux.
- Etre respectueuse, aimable, ouverte à l'égard notamment du public.
- Etre respectueuse des personnes participantes à l'élection qu'il s'agisse des autres candidates, des partenaires et/ou bénévoles participant à l'élection.
- Compte tenu notamment de la nécessité, pour le délégué, de préserver l'image de l'élection, ne pas porter son écharpe ni faire usage de son titre régional sans l'accord préalable de son délégué régional et soumettre à l'approbation de ce dernier toutes propositions relatives à son élection ou à son titre, (propositions à caractère commerciales, demandes d'interviews, reportages photographiques ou télévisuels), qui lui seraient faites directement.
- être miss régionale n'est pas un métier, c'est le titre d'un concours de beauté ; à cet égard, il est rappelé à toutes fins utiles, que le délégué n'est aucunement tenu de proposer des gratifications ou opportunités aux candidates, ni aux miss et dauphines élues.

Fait à _____, le _____ En deux exemplaires, dont l'un est remis à la Candidate
Mademoiselle Nom : _____ Prénom _____
demeurant _____
déclare avoir pris connaissance de la présente charte et être en accord avec les valeurs et principes visés ci-dessus.

Signature de la Candidate
(lu et approuvé, bon pour accord)